



G1_**ATLAS** **DES OAP ET** **SECTEURS DE PROJET**

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pour les secteurs de plan masse, se référer aux dispositions présentes dans l'atlas G2_secteurs plan masse

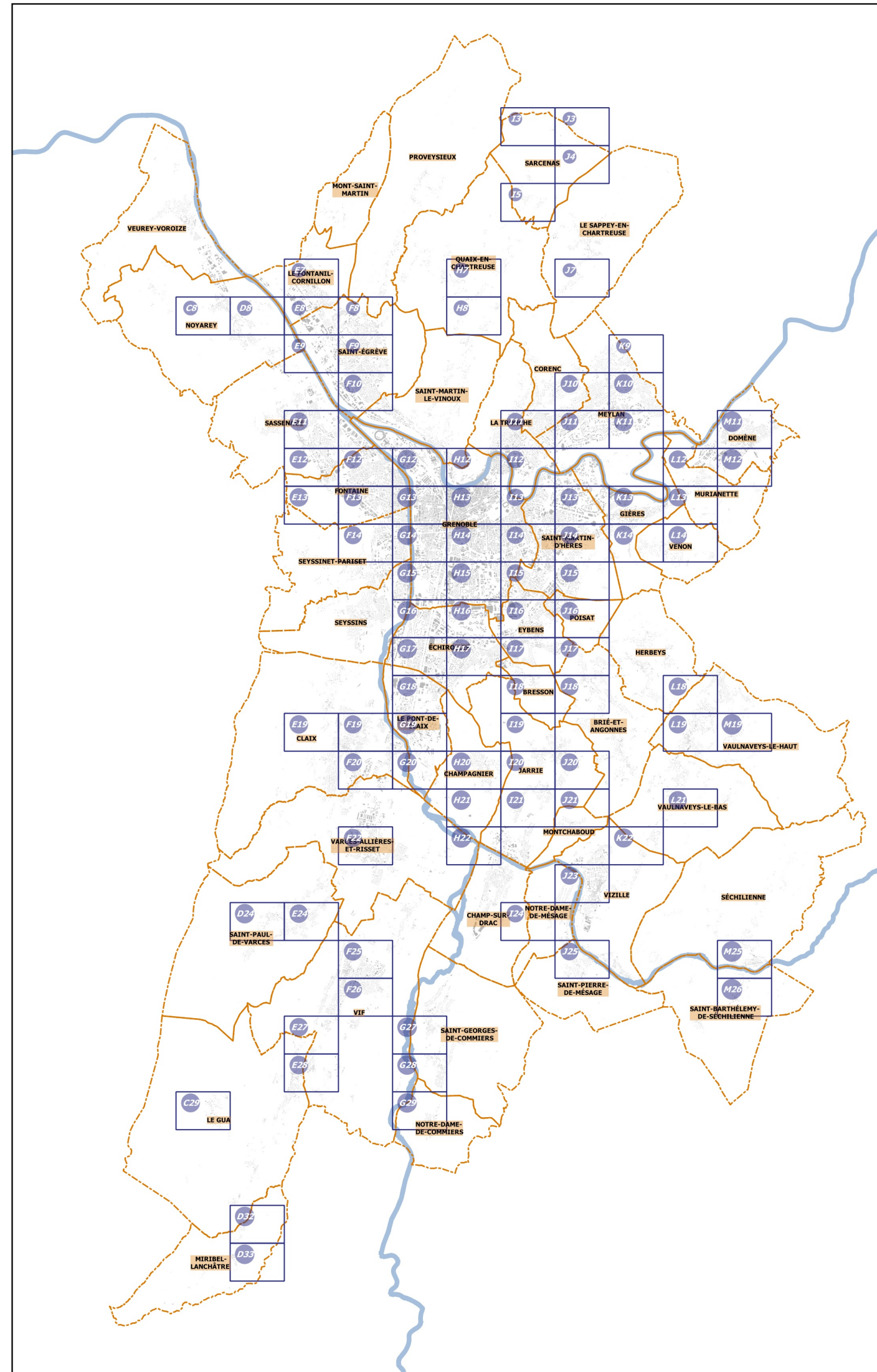
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (exemple : PAPA1)
- Secteur plan masse (exemple : SPM1)
- Orientation d'aménagement et de programmation (exemple : OAP1)

 COMMUNALE
 PARCELLE
 BÂTIMENT
 COURS D'EAU

PLI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**RÈGLEMENT
GRAPHIQUE**

G1_ATLAS DES OAP ET SECTEURS DE PROJET





▲D10▲

Planche n° D11



Document approuvé le 20/12/2019
Modification n°2 du 05/07/2024

▲C11▲

▲E11▲

PLANCHE INEXISTANTE

G1_ATLAS DES OAP ET SECTEURS DE PROJET

Légende : se référer aux premières pages de l'atlas

Sources :
@ DGFIP Cadastre 2022
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

▼D12▼

